

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2me.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 22,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES du jour.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.
7 heures du matin.	5 deg. au-dessus de 0.	80 deg. humidi.	27 pou. 10 lign. Beau Temps.	Nord.	Brouill.
SOLEIL.			PHASES DE LA LUNE.		
Lever.	Coucher.		Premier quartier.		
7 h. 40 m.	4 h. 18 m.				

LYON 22 décembre.

4e LETTRE D'UN FABRICANT SUR LE COURTAGES DES SOIES.

L'abolition du privilège que possèdent les courtiers en soie doit arriver par l'un des deux moyens suivans : ou le pouvoir prendra l'initiative, ou le privilège tombera devant la volonté toute-puissante de la fabrique qui, comprenant mieux aujourd'hui sa position, depuis l'expérience qu'elle a faite des courtiers et des avantages qu'elle en a retirés, combat depuis long-temps l'institution ainsi que les hommes qu'elle impose arbitrairement au commerce, et les combatta toujours jusqu'à ce que, réduits à une entière nullité, ils s'effacèrent entièrement sans que l'on s'aperçoive de leur disparition.

Je dois reproduire l'un des passages de ma précédente lettre à la suite de celui-ci, parce qu'il me semble qu'il ne saurait être trop répété à la fabrique et qu'il suffit, je pense, pour jeter une vive lumière sur les intérêts de tous les fabricans, depuis celui qui achète 20 ballots de soie jusqu'à celui qui en emploie 200.

« Si le fabricant avait le bon esprit de faire ses achats lui-même, comme lui en donnent l'exemple plusieurs de nos maisons, il s'appliquerait tout d'abord les 3/4 p. 0/0 de courtage que le courtier reçoit. Un achat de 100,000 fr. donne 800 fr. : le fabricant qui achète pour 500,000 fr. de soie obtiendrait 4,000 fr. de bonification, ce qui représenterait à chaque fabricant, d'après le chiffre de ses achats, le revenu d'un capital de cent, deux cents, trois cents, jusqu'à 600,000 fr. à 3/4 p. 0/0. En définitive, la fabrique perd 600,000 fr. par année, dont les courtiers bénéficient à ses propres et uniques dépens. »

Se trouvera-t-il un fabricant qui ne reconnaisse la vérité de mes chiffres? Et de cette vérité ne résulte-t-il pas et n'est-il pas démontré jusqu'à l'évidence que chaque fabricant perd par année une somme de..., parce qu'il ne veut pas se donner la peine d'envoyer un commis prendre des échantillons chez le marchand de soie. Marchander les prix et faire l'achat de plusieurs balles de soie, est, pour le fabricant, un délasement à ses occupations de fabrique et de magasin, délasement qui lui donne l'avantage de voir les affaires par lui-même, de les mieux connaître, et de pressentir le vendeur sur ses dispositions plus ou moins prononcées à tenir ou à fléchir sur ses prix de demande.

Que le fabricant ne croie pas perdre son temps en faisant ses achats ; le temps qu'il leur consacrerait sera utilement employé et rétribué à 3/4 p. 0/0 sur la valeur d'une balle de soie qui s'élève ordinairement à 6,000 fr. et maintenant de 6 à 10,000 fr. Il reconnaîtra séance tenante ses ballots, qu'il est obligé, dans l'état actuel, d'aller reconnaître avec le courtier. Il y a donc compensation et même bénéfice clair.

Je ne vois qu'avantage pour le fabricant à se passer du courtier et à faire ses affaires lui-même. Je plaide cette cause, parce que beaucoup de maisons ont eu le bon esprit d'adopter ce principe et de se débarrasser de l'omnipotence des courtiers. C'est sur leur exemple que je m'appuie pour proclamer l'inutilité du courtage, et je voudrais pouvoir citer toutes ces maisons, parce qu'elles méritent d'être signalées, parce qu'elle nous poussent par leur propre exemple à nous débarrasser des entraves qu'elles ont brisées pour leur propre compte, et nous appellent à les imiter.

M. Droiture est un industriel capable, actif, réfléchi et pensant, qui s'est dit un beau jour, à l'aspect de son courtier qui venait de lui faire un achat considérable de soie : *Qu'ai-je besoin de cet agent onéreux qui prélève sur l'opération 500 fr. que j'aurais porté en déduction à ma facture en m'appliquant les 3/4 p. 0/0 de courtage qu'il reçoit?* M. Droiture, à cette réflexion, a ouvert ses livres d'achats, et il a reconnu qu'il avait perdu 30,000 fr. pour n'avoir pas fait ses achats lui-même. Dès ce moment il n'a plus eu besoin des bons et gracieux offices de son courtier.

Le fabricant n'est pas assez instruit des affaires qui se font sur la place, il ne les connaît pas assez ; le fabricant ne sait que ce que le courtier lui apprend, et il ne connaît la vérité qu'autant qu'on la lui dit, et il serait très-possible qu'on la lui laissât ignorer. Il n'en serait pas ainsi si les fabricans faisaient leurs affaires. Les rapports journaliers qu'ils auraient avec le marchand de soie établiraient entre eux une réciprocité de communications qui, entre marchands de soie et fabricans rendraient les affaires plus faciles, plus promptes, plus avantageuses et plus agréables aux parties. Le petit fabricant gagnerait à être mieux connu, tandis qu'il ne l'est qu'imparfaitement par la manière dont ses affaires se font. Toute l'intelligence des rapports existe entre le courtier et le marchand de soie, lorsqu'elle devrait exister surtout entre le fabricant et le marchand de soie.

Les courtiers se réunissent, ils se rencontrent à chaque moment de la journée, eux seuls sont instruits et se communiquent les prix qu'ils pratiquent, mais il serait bien plus convenable et bien plus dans l'intérêt de la fabrique que ce fussent les fabricans qui se communiquassent le cours et les prix. Je suis intimement convaincu, ainsi que l'est aujourd'hui la fabrique, qu'il en résulterait de grands avantages pour elle : alors la hausse ne ferait pas des progrès

aussi rapides qu'étonnans, parce que la majeure partie des fabricans n'achèterait pas sans besoin de marchandises, comme cela se pratique, parce qu'ils sont poussés à faire des achats par les courtiers, qui d'un magasin passent dans l'autre pour y souffler l'augmentation. Sans ces moyens, il y aurait un arrêt, un frein, qui arrêterait la hausse dans les progrès qu'elle fait sans cause aucune, ainsi que nous l'avons éprouvé bien souvent.

Il n'y a pas un seul fabricant, n'importe lequel, qui ne puisse se dire, se reprocher même, d'avoir perdu, indépendamment du courtage, faute d'avoir bien connu l'état de la production et de la vente des soies, 10, 20, 30, 50,000 francs.

Ce sont là des faits exacts, vrais, que personne ne peut nier, combattre, démentir ni détruire, parce qu'ils sont du domaine de la vérité, et que la vérité ne peut être contestée quand on l'invoque et qu'on la proclame au grand jour.

Maintenant, je le demande, que deviennent les lois des privilèges? Que sont ces lois odieuses et arbitraires que le pouvoir impose à la société et pour lesquelles il veut détruire les principes de liberté et d'éternelle justice qui font son droit, droit imprescriptible que nulle puissance ne peut et ne saurait détruire en elle, et dont elle obtiendra la réparation par sa volonté, sa force et ses intérêts bien compris, qui feront disparaître le privilège et le monopole en échange avec la liberté du commerce que demande et réclame l'industrie?

Le ministère comprend que son heure est proche ; du moins il craint qu'il n'en soit ainsi. Ses journaux jettent feu et flamme contre l'opposition qui est assez mal avisée pour lui attribuer la responsabilité du désastre de Constantine. Encore quelques jours, et ce débat trouvera une solution devant la chambre.

Les explications qu'on voudra bien nous donner seront assurément curieuses, surtout si les intéressés font en sorte qu'elles soient claires. Elles devront porter principalement, et presque uniquement, sur ce qui s'est passé avant l'expédition. Quant à M. Clauzel, il devra justifier l'espoir qu'il avait placé dans les déflections des troupes d'Achmet, et la confiance jusqu'ici inconcevable avec laquelle il accueillait ces laboureurs d'opéra-comique, qui venaient au-devant de lui, et dont la joie n'était qu'un piège. Il devra expliquer pourquoi, après avoir perdu du monde jusqu'à Ghelma sans avoir cependant brûlé une amorce, il a cru devoir continuer sa route jusqu'à Constantine.

Le ministère ne peut décliner la responsabilité, car il a fixé l'époque de l'expédition et le nombre des troupes. Le ministère dont M. Thiers était le chef aura aussi des comptes à rendre, et comme il sera interpellé positivement par la gauche, il ne devra rien cacher. On sait l'opinion de M. Thiers au sujet d'Alger ; on sait qu'il est hostile à la colonisation, et qu'il a développé et motivé longuement son opinion en 1830 dans le *National* dont il était rédacteur avec Carrel. Depuis, dit-on, M. Thiers a changé d'avis. Cela se peut, mais il est permis de ne pas croire aux conversions de cet ex-ministre.

Il sera bon aussi, de la part des députés indépendans, de se prononcer hautement contre la volonté plus ou moins responsable qui envoie des princes de la dynastie prendre part à des expéditions de ce genre, où les coups de main sont si faciles. Qu'on réfléchisse, en effet, à la situation grave où la capture du duc de Nemours nous aurait jetés. Il nous aurait fallu sacrifier, pour racheter ce prince, toute notre conquête d'Afrique, peut-être, et subir tous les caprices et les conditions les plus onéreuses que nous eût imposées le vainqueur. Nous ne voulons pas que la grandeur de tel ou tel prince l'attache au rivage, comme autrefois Louis XIV ; mais qu'on ne mette point les fils du roi dans le cas de devenir pour la France un immense embarras.

On écrit de Doullens, le 16 décembre :

« Tandis que M. de Polignac reçoit dans son riche hôtel de Londres les félicitations empressées de l'ambassadeur du château, M. de Sébastiani, et que MM. de Raville et de Peyronnet goûtent la vie de famille dans leurs terres, M. Lagrange et ses compagnons d'infortune sont toujours au cachot et au secret le plus sévère : la nourriture qu'on donne à Lagrange est si mauvaise, qu'il est forcé de la jeter presque toute. M. Jeanne est toujours souffrant, et vous verrez qu'on attendra qu'il soit dangereusement malade pour le rendre à la liberté. — Il faut le dire, par ce temps humide surtout, l'air de Doullens est mauvais, très-mauvais pour les détenus, surtout pour ceux qui sont au cachot ; mais qu'importe à M. le directeur-géolier en chef, qu'importe à M. de Gasparin ! que leur importe l'impartialité, l'humanité, ils ont bien autre chose à penser et à faire !

Le secret le plus rigoureux pèse toujours sur la citadelle, le secret, la torture la plus affreuse ; le secret, qui empêche une mère d'embrasser son fils, une femme de consoler son mari, un ami de serrer la main de son ami ; le secret, cette espèce d'*in pace* où l'on descend tout vivant un malheureux captif. On épargne cette gêne aux voleurs et aux assassins ; mais à des condamnés de l'opinion de Baune et de Lagrange, on se fait un devoir de l'appliquer dans toute sa

rigueur : que ne sont-ils vendéens ou princes, ils seraient libres, et depuis long-temps ! — On va maintenant jusqu'à se plaindre que plusieurs détenus mangent trop ! Quand donc cesserons nous d'enregistrer de semblables turpitudes !

On nous écrit de Rouen :

« Le *Journal de Rouen*, acquitté il y a huit jours par le jury, était cité à comparaître aujourd'hui devant la cour d'assises, jugeant sans l'assistance du jury, sous la prévention du délit de compte-rendu infidèle, injurieux et de mauvaise foi.

« Le *Journal de Rouen* a été condamné à deux mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Cette condamnation a été motivée dans un arrêt dont la lecture a duré un grand quart-d'heure, et qui, cependant, n'a coûté à la cour que trois quarts-d'heure de délibération.

« Le *Journal de Rouen* a été, comme d'ordinaire, défendu par Me Senard, dont le talent a encore grandi dans cette grave affaire. L'accusation était soutenue par M. le procureur-général Mesnard en personne, qui à tous les arguments, à tous les principes de droit si savamment développés par Me Senard, n'a répondu que par des bouffonneries, des épigrammes assurément fort spirituelles, mais qui n'ont pas prouvé que M. le procureur-général fut à la hauteur de ses fonctions, et eût la conscience de sa dignité.

« Me Senard et les rédacteurs du *Journal de Rouen*, à l'issue de l'audience, ont été reconduits à leur domicile au milieu des cris : *Vive Senard ! vive le Journal de Rouen ! vive la liberté de la presse !*

Les haines qui poursuivent le *Journal de Rouen* sont tenaces, comme on voit. Cette feuille a froissé tant d'amours-propres, a flétri tant de courtisans, dénoncé et poursuivi tant d'abus de toute espèce, que l'on n'a pas lieu de s'étonner des rancunes vindicatives qu'elle soulève autour d'elle. Mais les sympathies que le *Journal de Rouen* a trouvées dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, au milieu de la population rouennaise, consolent son digne gérant, M. E. Brière, d'une condamnation dont le jury n'aurait pas accepté la responsabilité.

Il est à croire que le *Journal de Rouen* va se pourvoir en cassation.

Au Rédacteur du Censeur.

Aux Etruits, le 20 décembre 1836.

Monsieur,

La presse ayant pour objet de signaler les abus, afin d'en forcer, pour ainsi dire, la répression (quand les réclamations par voie ordinaire sont inutiles), et votre journal remplissant avec empressement cette mission, nous nous décidons enfin à nous adresser à vous pour donner de la publicité aux faits suivans, auxquels se rattachent quelques questions de droit public, qu'il serait important de voir résoudre par les hommes spéciaux.

Le chemin dit des Etruits servait de communication entre la Mulatière et les villages environnans d'une part, et la partie ouest de Lyon, d'autre part. A ce chemin, jugé avec raison insuffisant, on substitue une grande route. L'entrepreneur a quatre ans pour la construire.

Les travaux ont été commencés l'année dernière, et dès le principe on a rompu l'ancien chemin. Il n'est resté de communication que par le pont de la Mulatière ; mais le tarif du péage qu'on doit acquitter sur ce pont pour les voitures, est excessif.

On a réclamé contre cet état de choses, et on a obtenu une espèce de chemin à talon, très-mauvais et même dangereux. Les travaux ont continué sur toute la longueur de la route projetée. Le chantier est transporté capricieusement tantôt sur un point, tantôt sur un autre ; on semble n'avoir pour unique règle que de tout détruire et de ne rien finir. Il en résulte que le chemin ancien ayant été pioché, labouré en tous sens à l'approche de l'hiver, est devenu, dans toute la rigueur du mot, impraticable, depuis le pont Chazourne jusqu'au pont de la Mulatière. Cependant le quartier des Etruits est peuplé de diverses fabriques employant un grand nombre d'ouvriers. Leur exploitation exige des transports quotidiens par voiture, et le mauvais état du chemin est arrivé au point qu'il y a non-seulement difficulté et danger, mais que sous peu de jours il y aura impossibilité de faire circuler une voiture vide, et par conséquent obligation forcée de suspendre les travaux.

Si le chemin a été détruit dans toute sa longueur et si le public a été obligé d'aller payer un impôt au pont de la Mulatière, sans que cette interdiction de la voie publique fût nécessaire ou même utile aux nouveaux travaux, ceux qui les ont dirigés ainsi ne sont-ils pas responsables envers les parties lésées?

Les locataires qui ont des baux, mais que le nouvel état de choses met dans l'impossibilité d'exercer leur industrie, n'ont-ils pas droit d'en exiger la résiliation?

Les propriétaires n'ont-ils pas droits à des dommages? Un entrepreneur peut-il détruire un chemin public avant d'en avoir établi un autre?

Agréez, etc.

RENARD et PALHON, PIGNAT, CLERGÉ, RADIX, MURAT, COCHARD, CASSARD, AUGUSTIN JEAN, BERTHOLON, VÉBLANC, GAY, COQUE, CHIGNARD, PIOT, RANG, B. CHEVALLIER, DE BOLO.

Le maire de la ville de Lyon donne avis aux entrepreneurs qui ont été chargés d'exécuter des travaux pour la ville de Lyon, ou qui ont fait des fournitures à ladite ville

en 1836, qu'ils doivent présenter leurs comptes dans le courant du mois de janvier prochain, afin qu'ils puissent être réglés et soldés dans le délai fixé par l'ordonnance royale du 1^{er} mars et l'instruction ministérielle du 10 avril 1835.

Un cultivateur des environs de Bourgoin, vient de découvrir, en défrichant son champ, un vase contenant près de deux mille médailles et des monnaies en or et en argent, du X^e siècle et du commencement du XVI^e. A ce petit trésor étaient jointes huit à dix bagues en or et en argent de la même époque. Un amateur de cette ville en a fait, dit-on, l'acquisition.

Chronique politique.

On a dit que déjà un de nos amiraux, M. Massieu de Clerval, serait parti pour Toulon, par ordre du ministre de la marine, pour disposer trois vaisseaux à transporter en Afrique des renforts qui ne seraient que le prélude d'un plus grand déploiement de forces. Nous lisons dans une feuille ministérielle que l'ordre a été expédié au général Castellane, qui commande dans les Pyrénées-Orientales, de faire embarquer à Port-Vendre, le 1^{er} régiment d'infanterie de ligne et le 1^{er} léger, qui devront se rendre immédiatement à Bone.

— Les nouvelles reçues relativement au général Trézel sont tout-à-fait rassurantes. La balle qui l'a renversé lui a traversé le cou de part en part, mais sans produire aucune lésion dangereuse, ce qui est presque miraculeux.

Transporté à Bone avec des peines infinies, le général va déjà beaucoup mieux.

— Les journaux suisses annoncent le mariage de M. Agenor de Gasparin, actuellement en mission en Suisse, avec M^{lle} Boissier, de Genève.

— Voici l'historique de l'affaire Cellard, qui préoccupe en ce moment la Suisse :

MM. Cellard frères, français, fournisseurs de la marine, habitant à Alpnach, dans le canton d'Unterwald, avaient acheté de M. Leutzing, de Mollis, domicilié à Lucerne, des bois situés dans le canton d'Unterwald-Obwald, pour une somme de 49,250 fr. M. Leutzing tira sur ses acheteurs une lettre de change de 20,000 fr., qui ne fut pas acceptée. Le vendeur s'adressa en conséquence au président du tribunal de Lucerne pour obtenir une saisie-arrest sur les bois livrés par lui, et qui étaient en transit sur le canton de Lucerne, jusqu'à ce que la lettre de change protestée eût été payée.

Le président prononça la saisie; mais, sur la réclamation de MM. Cellard, elle fut levée le même jour. M. Leutzing s'adressa à la cour d'appel pour faire révoquer cette décision, et la cour prononça, « que la saisie-arrest serait maintenue jusqu'à ce que les autorités judiciaires, auxquelles les parties s'étaient adressées, eussent prononcé sur le fond du litige.

C'est cette décision que MM. Cellard ont déférée à l'ambassade de France, en la priant d'obtenir du gouvernement de Lucerne sa révocation. La contestation, déférée à la diète, a été résolue en faveur du gouvernement lucernois, qui n'a pas à se mêler de cette affaire, qui est uniquement du ressort des tribunaux. M. l'ambassadeur insiste néanmoins en faveur de ses ressortissants.

Paris, 20 décembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On écrit de Bruxelles, en date du 19 :

« Dans la séance de ce jour, M. Dumortier a adressé, au sujet de la violation du territoire par les Hollandais, une interpellation au ministre belge. M. de Theux, chargé par intérim du ministère des affaires étrangères, a fait connaître que les réclamations adressées au général Dibbets avaient été sans résultat et que ce militaire avait déclaré ne pas reconnaître de rayon stratégique autour de Maëstricht. Avant de prendre des mesures hostiles, le gouvernement a cru devoir signaler cette infraction aux puissances signataires du traité du 21 mai. Il y a lieu de croire que les puissances conseilleront à la Belgique d'être sage et de ne pas exiger de satisfaction. »

— On affirme que le discours de la couronne mentionnera un excédant de recettes sur les dépenses de 1836. On compte beaucoup sur cette nouvelle pour paralyser le mauvais effet produit sur l'opinion publique par l'échec de Constantin.

— Pendant que la nouvelle de la malheureuse expédition de Constantine avait tant de peine à nous parvenir par le télégraphe, le correspondant du Times expédiait cette nouvelle par un courrier qui devançait la malle-poste de Calais de cinq heures, et un paquebot la transportait en Angleterre vingt-quatre heures avant le paquebot ordinaire. On se demande pourquoi le gouvernement qui monopolise la poste ne met pas autant d'activité dans ses modes de communication qu'une entreprise particulière.

— Malgré l'épais brouillard qui a régné sur Paris toute la journée d'hier, le ballon de M. Green, aéronaute anglais est parti à deux heures un quart de la caserne du faubourg Poissonnière. Six personnes étaient dans la nacelle du ballon; M. Pittay : un habitant de Paris, lord Yarmouth, M. Hughes, M. Green et M^{me} Gye. Une jeune dame française témoignait le plus grand désir d'entrer dans la nacelle et de faire le voyage, mais les propriétaires du ballon se sont refusés à l'admettre.

L'air était d'un calme absolu, et le ballon magnifiquement déployé, étalait dans l'immense cour de la caserne sa forme svelte et gracieuse. Malheureusement, trois minutes après le départ, et à moins de 300 pieds d'élévation, les voyageurs et le ballon ont été perdus de vue, tant le brouillard était intense.

Il y avait beaucoup de monde aux fenêtres de la caserne

et dans l'intérieur de la cour, la recette a dû être considérable, et la part des pauvres sera bonne.

M. Dupuis-Delcourt et le vieux professeur Robertson, qui assistaient à cette ascension, ont trouvé l'occasion de donner de sages avis aux voyageurs aériens. Comme le ballon a varié dans sa marche au moment du départ, on ne saurait dire précisément quelle direction il a prise.

L'intérêt général qu'a excité cette expérience, a fait naître à plusieurs personnes présentes au départ le désir de voir s'ouvrir chez nous une sorte de souscription nationale pour couvrir les frais de construction d'un ballon double de celui de M. Green, et avec lequel il serait possible de tenter des expériences et des observations d'un ordre supérieur. Cette idée, qui paraissait réunir tous les suffrages, est éminemment française; les aérostats sont l'œuvre de Montgolfier, et la France, berceau de l'art aérostatique, ne saurait abandonner une invention qui lui a valu déjà quelque gloire.

P. S. Le ballon de M. Green, qui est parti hier à deux heures de la caserne Poissonnière, s'est abattu, à 4 heures, dans les plaines de Vitry-sur-Seine, à deux lieues de Paris. Ce voyage n'a éprouvé aucun accident.

COLONIE D'AFRIQUE.

LES CONDAMNÉS DISCIPLINAIRES A ALGER.

Nous avons dans un de nos précédents numéros parlé de l'esprit d'insubordination qui règne dans les bataillons d'infanterie d'Afrique, mais nous devons dire aussi que les autres corps de l'armée sont bien loin d'imiter ces excès; leurs chefs comprennent toute l'importance du maintien de la discipline dans un pays où le climat, le séjour des camps plus ou moins voisins de la ville, l'oisiveté, le bas prix des vins de Provence occasionnent beaucoup de désordres.

C'est par une malheureuse prodigalité de sentences afflictives que les conseils de guerre espèrent réprimer ces désordres. Sans songer que la multiplicité des condamnations affaiblit l'impression qu'elles devraient produire sur l'esprit du soldat, on le familiarise trop avec la honte de ces flétrissures, et il sait que pour le plus léger motif elles peuvent l'atteindre.

Il ne se passe presque pas de jour, à Alger, où l'on ne voie arriver à la parade, sur la place du Gouvernement, quatre, cinq, six et jusqu'à douze soldats à la fois, condamnés par les conseils de guerre. Ils viennent satisfaire à l'étiquette prescrite par les règlements militaires, mais l'appareil que l'on déploie dans cette circonstance pour lui donner quelque solennité, leur impose peu. Ils arrivent la pipe à la bouche, revêtus de la capote grise, les cheveux rasés et la tête couverte du bonnet de police; on les place au centre du carré et ils viennent successivement entendre avec la plus stoïque insouciance la lecture de leur jugement; ensuite les troupes défilent et les gendarmes conduisent les condamnés en prison.

Cette prison était du temps des Turcs un bagne d'esclaves. Elle est composée d'une suite de souterrains, de corps de bâtiments construits près la porte Bab-Azoun, sans ordre, sans symétrie, entassés les uns sur les autres à plusieurs pieds au-dessous du niveau de la mer, et, pour accommoder ces ignobles constructions à leur nouvelle destination, on y a depuis quatre ans dépensé plus de 400,000 fr. Avec cette somme l'on aurait pu construire une magnifique caserne.

Sept à huit cents condamnés sont renfermés dans cette prison. Leurs travaux n'ont rien de pénible; le matin, à sept heures en hiver et à six en été, ils partent au son du tambour, par détachements escortés par un conducteur et un ou deux gendarmes, pour travailler, soit à la marine, aux routes ou ailleurs; ils rentrent au coucher du soleil. Leur nourriture est fort saine et leur existence assez douce; de la soupe, de la viande, des légumes, du pain, un lit, des deniers de poche, du linge blanc deux fois par semaine; point de service à faire, ni gardes, ni manœuvres, pas de bivouacs, pas de marches forcées, ni de coups de fusils à recevoir, ce sort paraît à beaucoup d'entr'eux assez tolérable, et une fois le premier sentiment de honte surmonté, ils se résignent de bonne grâce et préfèrent cet état, tout abject qu'il est, aux fatigues et aux périls du service militaire; aussi l'on a vu des soldats une fois libérés et rentrés au corps, vendre leurs effets ou se rendre coupables de quelque autre délit aussi grave, pour se faire condamner une seconde fois.

Ces faits, malheureusement trop exacts, font naître de tristes réflexions; nous n'indiquerons pas le remède à ce désordre moral; cependant nous pensons qu'il appartient à la police intérieure des corps de l'atténuer, et surtout qu'il faut éloigner les camps de la ville, en réduire les garnisons au strict nécessaire en attendant que l'on puisse établir dans chaque corps des écoles régimentaires et des ateliers de travail et peut-être de culture.

Les condamnés disciplinaires ont créé, aux portes d'Alger et à quelques pas de leur prison, un jardin potager qui est sans contredit le mieux entretenu de toute la colonie; les légumes qu'il produit servent à leur consommation ou sont vendus pour leur compte au marché. Il en est tenu une comptabilité parfaitement établie et fort curieuse.

Si depuis six ans on avait distribué aux troupes de la garnison d'Alger, à celles des forts, du camp de Moustapha et des quartiers de l'Agâ et des Tagarins, les terres qui entourent immédiatement la ville pour les cultiver à leur profit, une vie de travail aurait succédé à une vie de cantine et de cabaret, la santé du soldat se serait améliorée, l'on n'aurait plus vu ces nostalgies causées par le regret de la patrie, ces maladies inflammatoires, suites des excès de la débauche; son existence morale aurait été améliorée par le bien-être qui l'aurait entourée; son existence morale aurait été relevée par le sentiment d'une conscience satisfaite, et l'on n'aurait plus le triste spectacle de ces condamnations continuelles qui vont recruter les disciplinaires et les bataillons d'Afrique; alors les environs de la capitale se couvriraient de cultures et n'offriraient point à l'œil attristé ce chaos de terres bouleversées, de cimetières exhumés, de tombes béantes qui semblent réclamer leur proie, de vallons, de collines brûlées par le soleil, sans fleurs, sans ruisseaux, ni ombrages, où l'on ne voit que de tristes oliviers, quelques palmiers solitaires et une sauvage et gigantesque végétation d'aloès et de figuiers de Barbarie.

Les condamnés sont presque tous de beaux hommes; ils paraissent tels quoique leur costume, composé d'une veste et d'un pantalon gris, ne leur soit guère favorable. Les Arabes avec leurs kaïks ou leurs burnous, que ce costume drapé et long avantage beaucoup, paraissent des pygmées auprès d'eux; ils sont obligés de laisser croître leur barbe, et elle est bien autrement efflée que celle des Arabes; il y aurait parmi ces hommes une foule de superbes têtes d'étude pour un artiste.

Presque tous ont été condamnés pour de légers délits; ils subissent les conséquences de lois inexorables; ce ne sont pour la plupart que de mauvaises têtes que l'on pourrait peut-être ramener par des moyens moins rigoureux, et qu'il ne faudrait jamais

confondre avec des hommes qui subissent, dans le même lieu, des condamnations plus graves, et qui dans cet enseignement mutuel de vices, semblent être placés là comme des moniteurs pour l'inexpérience des nouveaux venus. Cependant, l'opinion, plus puissante que la justice même, n'a point flétri ces hommes, et les condamnés eux-mêmes ne semblent pas dégradés par leur position, les hommes du peuple ne craignent pas leur contact, et on les voit souvent s'entretenir ensemble et se traiter avec une mutuelle cordialité.

Dans certains moments de crise, on leur a remis des armes pour aller combattre aux avant-postes; il fallait voir alors le feu de leurs regards, leur tournure toute guerrière et comme ils relevaient leur front avec orgueil en saisissant ces armes! (Constitutionnel.)

Pour répondre aux soupçons qu'a fait naître la manière dont sont exploités les nouvelles transmises par le télégraphe, le journal semi-officiel, la Charte de 1830, publie les renseignements suivants :

Les moyens de transmission, employés par l'administration des télégraphes, ne sont ni vicieux ni imparfaits. Ce sont les moyens les plus perfectionnés qui soient, à cette heure, en pratique. Mais ils sont limités comme toute chose dépendante du budget, et variables dans leur résultat, comme toute opération qui exige la transparence de l'atmosphère.

Dans l'état actuel des choses, des lignes télégraphiques, telles qu'elles sont établies, suffisent parfaitement au service ordinaire dans les deux tiers de l'année, c'est-à-dire, que, pendant huit mois, les dépêches, parties d'une direction télégraphique quelconque, arrivent le jour même à sa destination, sauf quelques rares exceptions. Dans les mois de novembre, décembre, janvier et février, le télégraphe ne fait qu'imparfaitement le service ordinaire, et il devient tout à fait insuffisant lorsqu'un événement fait augmenter tout à coup le travail d'une manière extraordinaire.

Cette différence dans les résultats tient à deux choses : à la diminution dans le nombre des heures de jour et aux obstacles inévitables qu'apportent à la transmission les brumes et le mauvais temps. La diminution dans le nombre des heures de jour réduit à moitié, pendant les mois d'hiver, la puissance de transmission du télégraphe. L'effet des brumes et du mauvais temps l'affecte, dans le même temps, dans un rapport beaucoup plus défavorable. Les interruptions par les brumes et le mauvais temps, dans les mois de décembre, sont plus du quart du nombre total des interruptions existantes dans l'année.

Le premier obstacle pourrait être levé en établissant un télégraphe de nuit; l'administration est en mesure d'opérer cet établissement. Mais il ferait plus que doubler la dépense annuelle du service télégraphique et n'aurait point une utilité réelle pendant plus de la moitié de l'année.

Dans le système général des télégraphes aériens, les brumes permanentes forment un obstacle dont on peut amoindrir les effets, mais qu'on ne peut vaincre entièrement, et il est facile de le concevoir. Les postes télégraphiques sont placés à la distance de 2 à 3 lieues les uns des autres. Pour que la transmission puisse se faire d'une manière régulière, il faut que les signaux formés à l'un des postes soient parfaitement vus des stations correspondantes. Or, sur une ligne comme celle de Toulon et de Bayonne, qui ont 200 lieues d'étendue, il suffit que la transparence de l'air soit troublée entre deux postes, pour que le travail soit arrêté. Or, pendant la mauvaise saison, il se produit, sur de grandes portions du territoire, des brumes persistantes qui forment une masse opaque qu'il est impossible de percer. C'est un phénomène météorologique contre lequel tous les efforts viennent échouer, et qui arrête toute transmission. Les moyens employés pour échapper aux conséquences funestes des brumes et du mauvais temps, sont : la division de chaque ligne principale en sections, et la réunion des grandes lignes par leurs extrémités.

La division des lignes en sections, permet à la transmission de continuer dans toutes les portions où elle n'est pas invinciblement arrêtée. A l'extrémité de chaque section est un employé qui se sert souvent du courrier et quelquefois de l'estafette pour faire porter aux sections suivantes les signaux arrêtés dans ses mains.

La réunion des lignes principales par des lignes de jonction, qui réunissent leurs extrémités, est un moyen plus efficace encore. Deux et quelquefois trois voies différentes de transmission existent alors pour chaque point télégraphique. Les diverses lignes se prêtent un mutuel secours. Les brumes qui résultent de circonstances locales n'arrêtent point nécessairement le passage des signaux. La transmission se fait par la voie la plus libre et le travail se continue. L'administration a déjà obtenu des chambres d'importantes améliorations de ce genre. C'est ainsi qu'a pu être opérée, en 1836, la jonction des deux grandes lignes du Midi, qui a déjà produit des résultats très-avantageux. Dans l'année 1836, près d'un dixième des dépêches venant de Toulon sont parvenues à Paris, en passant par Bordeaux. La jonction des autres lignes aurait aussi une incontestable utilité. Un travail général a été fait dans ce but. Les chambres seront prochainement sollicitées de donner leur assentiment à cette importante amélioration d'un service dont on connaît maintenant toute l'utilité.

L'impossibilité d'échapper complètement à l'obstacle présenté par les brumes et le mauvais temps, a fait souvent essayer de trouver un système nouveau qui ne fût pas soumis à cette insurmontable difficulté. On a voulu établir des télégraphes acoustiques, des télégraphes électriques; mais presque tous ces essais ont échoué lorsqu'on a voulu en faire l'application pratique, même sur la plus petite échelle. Ces sortes de télégraphes à lignes continues ont, d'ailleurs, divers graves inconvénients qui suffiraient probablement pour les faire rejeter, lors même qu'on ne serait point effrayé de l'énorme dépense qu'entraînerait leur établissement.

C'est à tort que l'on pense qu'il y a une différence entre la transmission qui se fait du centre à la circonférence, et celle qui se fait de la circonférence au centre. On se tromperait encore si l'on croyait que le télégraphe ne rend point de véritables services, même pendant la mauvaise saison. D'un relevé qui a été fait récemment, il résulte que sur 284 dépêches transmises du premier novembre au 15 décembre 1836, 41 sont parvenues le jour même de leur date, et 86 le lendemain. C'est un résultat minimum dans le plus mauvais moment de l'année.

Ces explications, en quelque sorte techniques, sont les seules que la dignité et le caractère de tous les membres du cabinet puissent permettre.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la Charte :

« Plusieurs journaux ont révoqué en doute la destitution du sergent de ville Contellier. Cette destitution est un fait positif. Elle a été prononcée par M. le préfet de police immédiatement après le jugement qui a condamné cet agent à deux mois de prison pour arrestation arbitraire. Mais il a fallu le temps de rédi-

ser, d'expédier et de notifier l'arrêté, et cette signification n'a pu avoir lieu que vendredi à midi. Coutellier se trouvait alors de service à la Morgue.

Il a remis immédiatement sa carte à M. Vincent Despiney, officier de paix, et a cessé à l'instant même son service.

— Le chemin de fer qui se dirige de Bruxelles sur Quiévrain va avoir du moins un commencement d'exécution: le 7 de ce mois, l'adjudication des terrassements et ouvrages d'art de la section de Bruxelles à Tubise a eu lieu au gouvernement provincial. Sept soumissionnaires se sont présentés.

— Nous lisons ce qui suit dans le *New-York commercial advertiser*, journal des Etats-Unis:

« La rapidité avec laquelle les chemins de fer sont conçus et exécutés dans ce pays-ci est vraiment étonnante. On n'a employé qu'un peu plus d'un an à construire celui d'Utica à Schenestady, et il est à peine fini qu'on parle déjà de deux autres chemins presque aussi longs, maintenant en construction, et qui viennent aboutir au même point. Ce sont ceux d'Utica à Syracuse et d'Utica à Oswego, pour lesquels les fonds ont été immédiatement souscrits, et dont les travaux s'exécutent avec la plus grande activité. Il y a en outre deux autres chemins de fer pour la construction desquels l'autorisation légale a été donnée, qui viennent aussi aboutir à Utica, et qui seront probablement mis bientôt en construction: ce sont ceux d'Utica à Susquehanna, qui joint Utica au chemin de fer de New-York et Erie, et celui d'Utica à Selkirk et Waterloo, ouvrant une communication d'Utica aux fleuves Black, Samon et Saint-Laurent, forme la route la plus directe jusqu'au lac Ontario, au port de Selkirk. Si l'on construit ces deux chemins, avec celui qui se fait maintenant et les deux qu'on doit ouvrir incessamment, cela fera cinq chemins de fer dont le moindre est de 20 lieues, et les autres de beaucoup plus, et qui tous viendront aboutir à Utica, et donneront à cette ville des communications promptes et faciles avec toutes les autres parties du pays, avantage que ne possède aucune ville de l'intérieur.

» Outre ces avantages, si l'on ajoute le canal projeté du lac Ontario à Utica, dont la construction offre des facilités mutuelles si grandes qu'il est impossible qu'on ne l'entreprenne pas, la ville d'Utica deviendra certainement une des premières positions commerciales des Etats-Unis. Et qu'on ne pense pas que ces projets soient chimériques ou hors de la portée du génie entreprenant et actif de notre nation; qui est osé prédire, il y a quelques années, qu'on pourrait partir de New-York le matin après avoir pris son thé, et aller dîner de bonne heure à Utica ? »

— Une souscription pour les études finales du chemin de fer de Dunkerque à Lille (Nord), vient d'être ouverte dans ces deux villes, et a été remplie en peu de temps, et au moyen d'actions de 200 fr., au nombre de mille, on atteindra la somme de 20 mille fr., à laquelle est évalué ce travail. Parmi les souscripteurs, on remarque M. Van Leempoel, auteur du projet du chemin de fer de l'Oise à la Meuse. Ce mode, qui a eu tant de succès dans le département du Nord, sera employé incessamment dans l'Aisne et les Ardennes, où des souscriptions seront ouvertes à St-Quentin, Mézières, Charleville, Guise.

— On lit dans la correspondance hollandaise de la *Gazette universelle* du 3 de ce mois:

M. Molinoux vient d'arriver à Amsterdam avec un nouveau projet de canal qui tend à établir une communication directe entre le Rhin, le Danube et le lac de Constance. Nos capitalistes, suivant en cela l'exemple donné par d'autres pays, songent plus sérieusement que jamais à retirer leurs capitaux du commerce des effets publics, pour les appliquer à des entreprises industrielles. Nulle part, en effet, l'habitude de spéculer dans les fonds publics n'était si fortement ni si anciennement enracinée qu'ici. En Hollande, toutes les classes de la société, sans en excepter le clergé et les savans, s'adonnaient aux spéculations de la bourse. Les grandes pertes sur les fonds espagnols et la durée de la crise financière, ont toutefois ébranlé fortement la confiance que la bourse inspirait à nos capitalistes.

— La gendarmerie de Sens vient de faire une arrestation assez singulière; c'est celle de trois jeunes Parisiens, élèves du collège Saint-Louis, qui, fatigués de l'Enéide, du grec et du latin, s'étaient tout à coup imaginé de faire le voyage de l'Italie. Les voilà donc en route, dédaignant de s'embarasser de passeports et de bagages, mais ayant en retour à eux trois une somme énorme de 60 fr. pour toute ressource; de plus, une ample provision de papier pour y dessiner les sites remarquables de leur voyage, et avec tout cela un avenir brillant en perspective. Peut-être même voyaient-ils déjà leurs noms inscrits au Panthéon, quand un bon gendarme vint détruire toutes ces illusions en demandant l'exhibition de passeports en règle: ils eurent beau décliner leurs noms et qualités, et dire qu'ils avaient entrepris un voyage dans l'intérêt de l'art, il leur fallut suivre l'inexorable représentant de la force publique, qui les emmena méditer entre les quatre murailles de la prison, d'où ils ont écrit à leurs familles pour leur manifester leur repentir.

— Le professeur Meinecke, à Halle, propose d'éclairer les maisons et les rues par une étincelle de feu électrique, et pense que ce nouveau genre d'éclairage remplacera un jour celui par le gaz, comme étant plus parfait et plus économique. Son projet est de faire des tubes lumineux ayant de distance en distance des paillettes métalliques le long de la place que l'on veut éclairer, et d'y faire passer, par une machine électrique, un courant d'électricité. De cette manière le professeur a obtenu, d'une machine de deux pieds, une lumière constante dans son appartement, ressemblant à celle de la lune. En renfermant ces étincelles dans un tube rempli de gaz raréfié, ce qui en double la clarté, il sera facile, dit-il, d'exécuter son projet en grand.

(ECHO DU MONDE SAVANT.)

— Nous lisons dans l'*Auxiliaire breton*, journal de Rennes, du 16 décembre:

« La voiture de Laval a été attaquée la nuit dernière près Cantache, par une quinzaine de brigands armés. Le postillon, sommé par eux d'arrêter, n'a pas tenu compte de cette injonction, et a mis ses chevaux au galop. Les malfaiteurs ont fait feu; les chevaux effrayés s'étant rués les uns sur les autres, un des traits s'est détaché, et la marche de la voiture s'est trouvée arrêtée. Les brigands l'ont alors abordée, ont fait descendre les voyageurs, en leur assurant qu'aucun mal ne leur serait fait, qu'ils ne voulaient que de l'argent. Ils ont fouillé la voiture sans succès, et n'ayant point trouvé de numéraire, lui ont laissé continuer sa route sans dépouiller qui que ce soit.

» Par une présence d'esprit peu commune, le neveu de l'un des nos directeurs à Rennes, qui se trouvait en possession d'un sac de 500 fr., l'a caché sous son habit de voyage, et l'a soustrait à la rapacité des brigands.

» On croit que le courrier était l'objet de l'attaque préméditée par la bande, et qu'ils ont pris pour lui la voiture de Laval.

» On ajoute que, maîtres de la voiture, les brigands s'écrièrent qu'il fallait fouiller les voyageurs: — Nous ne sommes pas des voleurs, répliqua celui qui semblait commander à la troupe; nous ne voulons que les fonds du gouvernement. On laissa les voyageurs en repos, et la voiture partit. Elle portait 4,000 fr. appartenant au commerce, qu'on croit n'avoir point été soustraits.

— La *Gazette de Metz* raconte ce qui suit:

« Le sieur B..., fils d'un honnête et assez riche propriétaire de Henmerstoft, avait quitté depuis quelque temps la maison paternelle pour exercer sa profession dans les environs. Bientôt il mena une vie licencieuse, et son travail ne suffit plus à ses besoins. Sous différents prétextes il obtint d'abord de la bonté paternelle des secours d'argent qui ne lui servirent qu'à se livrer davantage au vice; mais une telle conduite ne put rester long-temps ignorée de ses parens, qui lui adressèrent des lettres de remontrances. Au lieu de se montrer sensible à cette tendre sollicitude, le malheureux B... en conçut une haine mortelle contre ses parens et résolut de se venger. Ayant été informé du mariage de sa sœur, il revint, sous prétexte d'y assister, dans la maison paternelle, accompagné du nommé Schilter, fils d'un huissier de Refing et compagnon de ses débauches. Le lendemain, les deux familles étant réunies, le jeune B... reprocha à son père de l'avoir laissé sans argent; celui-ci lui fit à son tour des observations sur le mauvais emploi qu'il en avait fait et sur le déshonneur que sa conduite jetait sur sa famille.

» B... fils sortit furieux, méditant la mort de son père, et une fois dehors, fit part de son dessein à Schilter, le priant de l'aider dans l'exécution de cet horrible projet, ce qui fut consenti par ce misérable. Bientôt après les deux amis rentrèrent dans la salle; B... est armé d'un pistolet; il ajuste l'auteur de ses jours... Le pauvre père veut s'évader, il est arrêté par le complice de son fils, qui l'arrache de la foule pour fournir au parricide le moyen de consommer son crime. Les assistants, saisis de terreur, cherchent d'abord à le soustraire à la mort, et lui font un rempart de leurs corps; mais une lutte s'engage... chacun fuit, et le malheureux père est saisi de nouveau et entraîné au milieu de la chambre; il voit l'arme fatale dirigée sur lui, tente un dernier effort, et fait chanceler en se baissant le complice de son fils, qui tombe frappé mortellement.

— Il paraît qu'on saura difficilement à quoi s'en tenir sur l'auteur de la tentative de vol à la banque. Le *Droit* revient ce matin en ces termes sur ce qu'il disait hier:

« Malgré la reconnaissance du cadavre de la Morgue, que l'on disait authentique hier, le modèle en cire est toujours exposé aujourd'hui, et les bruits les plus contradictoires circulent encore à ce sujet. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Les lettres de Bayonne, en date du 15, annoncent que le 13 les carlistes ont ouvert le feu contre Bilbao; mais les mauvais temps les a obligés d'interrompre leurs opérations, qui n'ont pas été reprises depuis ce moment.

On apprend, par des correspondances de Saint-Sébastien, qu'Espartero, dans la journée du 13, a renouvelé l'attaque du côté de Baracaldo: ce mouvement lui a réussi; il s'est emparé de tout le pays, jusqu'au pont de Castrejuna. Le 13, ce général a reçu des renforts de Saint-Sébastien, consistant en 14 pièces de canon et 40 artilleurs de la marine royale anglaise. L'effectif de l'armée d'Espartero est de 19 bataillons, 2 escadrons de cavalerie, 16 pièces de gros calibre, sans compter des pièces de 4 et de montagne.

Espartero s'était mis en relation avec la place par des signaux qui correspondaient au fort de Maravillas.

Bilbao ne manquait point encore de vivres; les farines seules menaçant de manquer, on y avait suppléé par un mélange d'orge.

— Les carlistes assurent que Gomez est arrivé avec son avant-garde à Agreda, à 7 lieues de l'Ebre.

— L'*Indicateur* de Bordeaux, du 17, dit qu'après une affaire très-chaude, les carlistes auraient levé le siège de Bilbao dans la nuit du 13 au 14; Espartero y serait entré le matin même, à la tête de sa division.

L'*Indicateur* ajoute que tels sont les bruits qui circulaient le 15 à Bayonne. Or, le *Phare* de Bayonne du 17 n'en fait pas mention.

Le *Phare* annonce que, le 13, une forte pluie avait fait cesser le feu, et ajoute que depuis il ne lui est arrivé aucun renseignement digne d'être mentionné.

— On lit dans la correspondance ordinaire du 12:

« La séance secrète qui devait depuis quelques jours se tenir à l'occasion de la révolte du général Alaix et de sa division, aura lieu peut-être aujourd'hui à l'issue de la séance publique. Il devient de plus en plus urgent de s'occuper de cette affaire, accompagnée des plus graves circonstances. Il paraît que 800 hommes de cette division, commandée par des sergents, ont déserté. Cette horde sauvage, méconnaissant toutes les lois, même de l'humanité, s'est ruée sur Jaen, et dans cette ville sans défense, elle s'est livrée aux plus exécrables excès. La mesure des crimes les plus atroces y a été comblée.

» Narvaez, instruit de cet événement, a été forcé de renoncer à la poursuite de Gomez pour sauver Jaen. Il s'est porté en toute hâte vers cette ville, où il a fait fusiller les soldats les plus coupables. Mais pendant qu'il réprimait ces scandaleux excès, Gomez marchait vers le Bas-Aragon, où l'on croit qu'il est entré. »

SUISSE. — On écrit de Genève: « M. Odier-Odier a fait au conseil représentatif une proposition importante, ainsi conçue: « Je propose que le conseil d'état soit prié de présenter au conseil représentatif un projet de loi dans le sens suivant:

» 1^o A dater du... le système métrique décimal sera le système légal du canton, relativement aux monnaies.

» 2^o L'unité monétaire du canton s'appellera franc; il se divisera en cent centimes; il est égal à quatre grammes et demi d'argent pur, par lesquels il devra toujours être représenté; l'alliage sera compté pour zéro.

» 3^o La proportion de la valeur légale de l'or à l'argent sera de quinze et demi à un.

» 4^o Les espèces étrangères d'or et d'argent que le conseil d'état pourra tarifier dans le canton, devront l'être dans la proportion établie ci-dessus pour celles de ces espèces qui sont d'une belle fabrication, et qui sont frappées d'après le système métrique décimal.

» 5^o Toutes les pièces d'or et d'argent fabriquées dans le canton devront avoir d'un côté les armoiries de la république, et de l'autre indication de leur valeur légale, de leur poids et de leur titre. »

ANGLETERRE. — On dit que les nouvelles demandes de fonds ont été adressées à la Banque par la Banque centrale de l'Angleterre, et par celle du Nord et que les directeurs de la Banque d'Angleterre ont demandé des comptes plus détaillés que ceux qui ont été fournis jusqu'à présent avant de faire droit à ces demandes. La somme nouvelle considérée comme indispensable au soutien de ces banques est, dit-on, très-considérable et égale le montant de celle qui a été accordée précédemment.

Suivant les nouvelles de Dublin sur les résultats de la réunion des propriétaires de la Banque d'Irlande, il paraît que la question du renouvellement de la charte de la Banque qui expire en 1838, sera mise sur le tapis. On s'est plaint de plusieurs abus

dans l'administration de cette banque, du défaut d'influence de la part des propriétaires, et de l'élection successive des directeurs qui se fait entr'eux et toujours l'un par l'autre. Toutes ces questions seront l'objet d'un examen sévère avant d'accorder une nouvelle charte. On s'occupera en conséquence, non-seulement de la réforme de la Banque d'Irlande, mais en même temps d'établir un précédent pour parvenir à opérer dans la Banque d'Angleterre, une réforme semblable qui est demandée par tout le commerce du pays.

Il paraît que M. J. Rice, pendant son séjour à Dublin, a été sondé par les directeurs de la Banque d'Irlande sur ses dispositions à l'égard de ces changements; mais il a refusé de s'expliquer, et nous sommes portés à croire que, suivant l'opinion la plus générale à Dublin, la charte de la Banque ne sera pas renouvelée, ou tout au moins elle ne subira que de légères modifications.

GRÈCE. — On écrit de ce qui suit d'Athènes, le 5 novembre, au sujet de l'exécution des deux meurtriers Francesco et Redandos:

« A défaut d'un bourreau, il fallait remettre l'exécution à un autre jour, quoiqu'on eût fait connaître aux prisonniers la sentence qui les condamnait à la peine de mort quinze jours avant. L'ancien bourreau, né et élevé dans la religion de Mahomet, a passé, il y a quelque temps, au sein de l'église grecque, et n'a pu se décider à faire une exécution de ce genre, malgré les avantages pécuniaires attachés à cette charge.

» Le gouvernement sera probablement obligé de faire remplir, selon l'ancienne coutume anglaise, cette profession sanglante par un homme masqué, qui ne soit connu ni de lui ni du public, et qui sans appointements fixes, recevrait son salaire chaque fois après avoir rempli son affreux service. Cependant, comme jusqu'à présent personne ne s'est présenté sous aucune condition pour faire fonctionner la guillotine, et que néanmoins les meurtriers devaient être exécutés, le gouvernement a enfin résolu de faire transporter les deux coupables d'Athènes à Egine pour les y faire fusiller par des troupes allemandes.

» Le 2 novembre, avant midi, la compagnie qui avait reçu ordre pour cet effet, se présenta devant la prison d'Athènes, après quoi les deux meurtriers, chargés de chaînes et sous une escorte de seize gendarmes, furent placés sur une charrette du haut de laquelle l'un d'eux prononça devant le peuple à peu près les paroles suivantes: « Tout homme est obligé de mourir! mais moi, je meurs de la mort d'un criminel! pardonnez-moi, mes frères, de ce que je vous ai déshonorés! adieu! adieu vous tous. Puissiez-vous vous élever aussi haut que je suis tombé bas! » Après ces tristes paroles, qui produisirent un attendrissement général d'autant plus vif que la sœur du malheureux lui fit ses adieux en se lamentant et en poussant des cris, la compagnie escortant la voiture entourée par les gendarmes se mit en chemin pour la Pirée.

» Une foule de monde accompagna le triste cortège. Alors, soudain déchargé de ses chaînes comme par enchantement, l'un des condamnés sauta du haut de la charrette par-dessus le front de l'escorte. Les soldats, surpris, firent feu sur le fuyard; le peuple, ne sachant pas d'abord ce qui se passait, fut saisi d'une terreur panique, et une fuite générale s'en suivit. Un enfant et un homme eurent le pied et la main percés par une balle; mais l'audacieux fuyard, non atteint par les coups de feu, se réfugia dans une ruelle étroite où il fut arrêté par une sentinelle, et, forcé de se sauver par-dessus des décombres amoncelés dans cet endroit, il tomba d'épuisement. Ceux qui le poursuivaient le lièrent de nouveau et le replacèrent sur la charrette, à côté de son compagnon.

» Le fuyard s'abandonna alors aux plus violentes injures. Il tint au peuple un langage tout différent de celui qu'il lui avait adressé au moment où il cherchait à tromper l'attention de l'escorte. Il se tourna vers la gendarmerie, qui, comme on sait, n'est composée que de Grecs, en leur disant: « Êtes-vous des Grecs? Non, vous êtes des Turcs et des chiens, puisque vous condûisez un Hellène sur le lieu du supplice. Mon sang retombera sur vous. Malédiction! malédiction sur de tels frères! » La foule, ralliée, demeura tranquille, et le cortège continua sa route vers la Pirée. Arrivés là, les condamnés furent embarqués de suite sur une goëlette grecque pour recevoir à Egine, où ils se sont rendus coupables, la juste récompense de leur crime. »

VARIÉTÉS.

INONDATIONS.

Le *Constitutionnel* publie la lettre suivante, qui n'est pas seulement une plaisante boutade contre nos rivières et nos routes; les plaintes qu'elle exprime sont fort sérieuses, et l'administration ferait bien d'y aviser.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de traverser la France dans toute sa longueur, et j'ai pu me convaincre, par mes propres yeux, que toutes les rivières se sont insurgées, comme si une vaste conspiration aquatique avait été tramée du Mont-Saint-Gothard au Puy-de-Dôme, et du Mont-Saint-Seine au Mont-Ventoux, et qu'au même jour la révolte eut éclaté. La France est aujourd'hui un véritable lac, modifié par quelques presqu'îles. De Marseille à Paris, j'ai fait un voyage nautique, dans la plus paresseuse des diligences; j'appelais le conducteur, capitaine; le timon, la proue; l'impériale, la dunette; les stores, les sabords. Nous naviguions, par un vent frais, remorqués par des chevaux marins. Nous abordions à des villages flottans comme Delos, et à des hameaux qui ressemblaient aux Cyclades errantes. Chemin faisant, nous avons rencontré beaucoup de Venises improvisées; la nuit, nous redoutions moins les bandits, que les corsaires. Au lieu de chemins de fer, nous n'avons trouvé que des chemins d'eau. Voilà Paris port de mer. Après l'ennui d'un pareil voyage, vous m'excusez, si je ne prends pas tout de suite le côté sérieux de la question.

Certainement, il n'est point donné à l'homme de dire aux rivières mutinées: vous n'irez pas plus loin; mais il est au pouvoir des bonnes administrations locales de prendre des mesures de sûreté, sur quelques points, contre des ravages qui se renouvellent presque tous les hivers. Ainsi, en commençant par le Rhône, ne pourrait-on pas mettre Avignon à l'abri d'un coup de main de ce fleuve? Chaque année, le Rhône vient se promener dans la vieille cité papale. Les habitants de la place de l'Oule, sont si habituellement résignés à ces inondations périodiques, qu'ils ont une barque dans le mobilier de leurs maisons. Lorsque la place de l'Oule s'emplit d'eau, comme l'arène d'une nautarchie, l'Avignonnais décroche sa barque, la met à flot, et vaque à ses affaires, la rame à la main. Les voitures du Midi sont arrêtées, ne pouvant se faire gondoles, ou bien elles sont forcées de laisser à gauche leur voie ordinaire, et de faire un long détour à droite, pour se jeter sur la chaussée de Sorgues, à moins que la fontaine de Vaucluse n'ait fait jonction avec le Rhône; car, dans ce dernier cas, la route de Paris est interceptée tout-à-fait jusqu'à l'abaissement des eaux. Dans l'inondation d'octobre 1829, nous fumes arrêtés en plein Rhône sous les remparts d'Avignon; nous passâmes la nuit dans une diligence flottante et insulaire; et les garçons de l'hôtel d'Europe venaient,

en bateau, nous apporter des vivres, comme si nous eussions été à l'ancre, en rade de Marseille ou de Toulon.

A Lyon, le voyageur rencontre souvent l'inondation. Lyon, échappé du feu, tombe ensuite dans l'eau. Cette fois, en la traversant, j'ai trouvé la seconde ville de France aux prises avec les deux fleuves qui l'étranglent. Le Rhône venait d'évacuer les Brotteaux; la pyramide funéraire de Précy ressemblait à un monument égyptien noyé dans le limon du Nil. Toutes les maisons de ce vaste faubourg avaient reçu le Rhône pour locataire. Triste voisin! la Saône, la Saône même, cette rivière si indolente, cet Arar dont le flot est si doux qu'on ne sait de quel côté il coule, ainsi que l'ont écrit Tacite et César, la Saône a pris des airs de torrent dévastateur. Elle mugit sous les ponts comme la cataracte du Niagara: le *dubium undæ fluit* n'est plus de saison. Le quai du port du Temple ressemblera dans quelques jours, à ces rives du Tibre dont les maisons prennent racine dans l'eau.

La Seine, qui est si modeste, dans sa grotte natale, sous le Val de Suzon, et qui, là, peut à peine abreuver une truite, inonde les campagnes de Corbeil, de Ris, d'Essonne; elle passe sous la cote qui monte à la Cour de France et se fait un lit démesuré aux dépens des prés fleuris qu'elle arrose. C'est vraiment déplorable à voir. Chaque maison de campagne est une île, mais une île déserte. Les locataires attendent la retraite de la rivière, sous quelque toit hospitalier des hauts lieux. La Marne et l'Yonne, prodigieusement enflées aussi, ont fait alliance avec la Seine, leur voisine, et doublé les désastres. Ce seront bientôt des pertes immenses, mais de celles qu'on déplore et qu'on ne répare point. Toutes les précautions du monde n'auraient pu conjurer ces malheurs. Les basses campagnes sont livrées aux caprices des fleuves; il n'est pas de digues possibles contre ces formidables inondations.

Mais si les plaines appartiennent aux fleuves, les villes appartiennent aux conseils municipaux; s'il est impossible d'arrêter l'ennemi en rase campagne, on peut le vaincre *intra muros*, et lui interdire victorieusement la porte du logis. C'est sur les côtes faibles où les villes sont envahies qu'il faut élever de hautes et bonnes digues, comme on en voit sur quelques points de l'Océan, voisin bien plus terrible qu'un fleuve. La Hollande a fait reculer la mer; il est plus facile, je crois, d'empêcher un fleuve d'entrer dans nos maisons.

Cela me conduit naturellement à vous parler de l'état déplorable où se trouvent nos grands chemins; les pluies, à défaut des rivières, les inondent tous les hivers, et les détrempe à les rendre impraticables. La bienveillance de l'administration semble ne s'être jamais portée que sur les routes qui avoisinent Paris. De Paris à Fontainebleau, la grande route est ferrée, mais après on ne rencontre plus, jusqu'à Toulon, que de profondes ornières de boue et d'argile, ou, ce qui est pire, des ornières de cailloux énormes que les cantonniers amoncellent, et que les roues et les chevaux doivent pulvériser avec de la patience et du temps.

Certes, nous n'exigeons pas que l'administration perce une voie Appia, pavée de quartiers de roche; nous n'exigeons pas même que la grande route qui lie entr'elles quatre importantes villes, Paris, Lyon, Marseille, Toulon, soit complètement ferrée, comme la chaussée de Fontainebleau, mais du moins qu'on pave par intervalles tous les accidents de terrain qui, par leur exposition et leur nature, sont plus disposés à se détériorer au moindre orage. Nous pouvons citer, comme exemple, la chaussée de Briare à Montargis: sur cette route, les diligences se laissent devancer par le piéton le moins ingambe; elles vont le pas, et font leur lieue à l'heure.

On se demande pourquoi toutes les routes ne sont pas égales devant la loi? pourquoi la Normandie, par exemple, qui n'a rien à désirer pour ses chaussées, est plus favorisée qu'une contrée du Midi? pourquoi la route de Paris à Bordeaux est si belle, tandis que celle qui mène à la Méditerranée est si négligée? Les voyageurs ont la triste ressource de se consoler avec la perspective lointaine des chemins de fer; mais je crois qu'il leur faudra subir bien des ennuis encore avant que cet Eldorado des routes françaises soit réalisé.

Ne serait-il pas possible de nous donner un avant-coureur de ces fantastiques chemins de fer, en nous soignant nos chemins de pierre? Cela nous donnerait patience pour attendre: car enfin il est vraiment déplorable qu'en l'état de prospérité matérielle où nous sommes, le service des voies publiques soit plus arriéré qu'en Toscane et dans les états pontificaux. Il est temps de faire droit aux innombrables réclamations des voyageurs. On n'entend pas, dans les villes, ce long gémissement qui s'élève de tous les grands chemins, et les voyageurs eux-mêmes, qui se sont tant promis de faire retentir les leurs, les oublient en arrivant au terme du voyage, sauf à les recommencer ensuite pour les oublier de nouveau.

Croyez bien, Monsieur, qu'en insérant cette lettre, vous donnez asile à d'innombrables réclamations qui n'attendaient qu'une plume pour les formuler, et un journal pour les accueillir.

Agréez, etc. UN VOYAGEUR.
Paris, le 17 décembre 1836.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1791) Appert que par jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Lyon, le quinze décembre mil huit cent trente-six, enregistré le dix-neuf du même mois, dame Catherine Dumas, épouse d'Abraham Subrin, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure, en la commune de Longessaigne (Rhône), a été séparée quant aux biens d'avec ledit Abraham Subrin, son mari, et ses droits dotaux ont été liquidés.

M. Jean-François Pignard, avoué près ledit tribunal, et demeurant à Lyon, rue St-Jean, n° 27, a été constitué et a occupé pour la dame Subrin dans l'instance en séparation de biens.

Pour extrait conforme à la loi, à Lyon, le vingt décembre mil huit cent trente-six. PIGNARD, avoué.

(1788) Samedi vingt-quatre décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place de la Boucherie-St-Paul, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en banque, balance, poêle, tables, batterie de cuisine, chaises, glace, etc.

(1786) VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS FAILLITE,

Place des Terreaux, n° 5 au 2^{me}.

Le samedi vingt-quatre décembre courant, à l'heure de dix du matin, il sera, au domicile ci-dessus, procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers et agencemens de magasin et marchandises en soierie, telles que foulards, cravates, lévantine, marceline, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

(1789) Samedi prochain vingt-quatre décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place des Machabées, à Lyon, quartier St-Just, il sera vendu aux enchères et au comptant, plusieurs objets mobiliers saisis, consistant en bois de lit, matelas, chaises, commode, horloge, chandeliers, tables, batterie de cuisine, poêle, etc. etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1582) A VENDRE. — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.
S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

(1603) A VENDRE. — Un beau Domaine, à 4 p. 0/0 net, situé sur la commune de la Verpillière (Isère), à quatre lieues de Lyon, de la contenance de 218 journaux de 600 toises, soit 436 bichères lyonnaises environ.

A EMPRUNTER. — Une somme de 10,000 fr., en viager, sur bonne hypothèque, dans l'arrondissement de Lyon.
S'adresser à M^e Henry, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1629) A EMPRUNTER. — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr.
S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

ANONNCES DIVERSES

(1778) POUR CAUSE DE DÉPART, VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES

D'un Mobilier considérable, garnissant une maison de santé, place des Bernardines, n° 5 (clos Willermoz).

Le vendredi vingt-deux décembre l'an mil huit cent trente-six, et jours suivans, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant d'un Mobilier considérable, lequel se compose d'un grand nombre de :

Bois de lits, commodes, secrétaires, consoles, tables de nuit et autres, placards, chiffonniers, armoires en bois d'acajou et de noyer, chaises et fauteuils bois et paille, meuble de salon, etc. etc. ;

Glaces, pendules, tableaux, gravures, flambeaux, porcelaine, cristaux, verroterie, etc. etc. ;

Matelas en laine et crin, traversin, oreiller couil et plume, linge de table et de lit, rideaux divers, couvre-pieds, couvertures en laine, coton et indienne piquée ;

Poêles en fonte, faïence ; batterie de cuisine en fer, fonte, cuivre et tôle ; agencemens de cave ; vins en fûts, en bouteilles ; bouteilles vides, etc. etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

(1790) VENTE VOLONTAIRE,

POUR CESSATION D'AFFAIRES ET CESSATION DE FONDS ;

Maison Willermoz, place des Bernardines, n° 5, à Lyon. Cette vente aura lieu le 22 décembre, et jours suivans, à onze heures du matin, par l'entremise des commissaires-priseurs; elle se compose de divers objets mobiliers en bon état.

(1709) A VENDRE. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.
S'adresser rue Juiverie, n° 17, au 1^{er}.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail ;

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, toles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser passage de l'Argue, n° 70 et 72. (1681)

A VENDRE.

Une très-belle épreuve avant la lettre des Adieux de Napoléon à Fontainebleau, grand format, dans un très-beau cadre.

S'adresser au bureau du journal.

(1787) A LOUER de suite par cas imprévu. — Appartement de quatre jolies pièces fraîchement tapissées, agencées, plafonnées, avec alcoves, placards, cabinet d'évier, cave ; quai d'Orléans, n° 27.
S'adresser rue du Bœuf, n° 19, au 2^e.

KAÏFFA D'ORIENT.

AUTORISÉ PAR DEUX ORDONNANCES DU ROI.

Bien supérieur au chocolat, ce nouvel aliment d'un goût délicieux, et d'un prix peu élevé, a été approuvé par une commission médicale ; il convient aux convalescens, favorise l'accroissement des enfans, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses, et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phthisie, cas tarres et toux rebelles. Comme analeptique, il rétablit les forces épuisées par l'âge ou les maladies.

DÉPÔTS AUTORISÉS :

Chez MM. les pharmaciens suivans : Vernet, place des Terreaux, à Lyon ; Michel, à Tarare.
Ils délivrent gratis le *Traité du Kaïffa*, ou *Mémoire sur l'Art de prolonger la Vie*. (1784)

Avis aux Chasseurs.

(521) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension ; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise ; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

(1780) Un propriétaire du Vivarais offre au public de beaux Marrons de sa récolte, garantis sains et de conserve, qu'il vendra, dans le courant de la semaine, à des prix très-modérés, tant en gros qu'en détail. L'entrepôt est établi chez M. Bouvard, marchand de grains et de farines, à la Guillotière, n° 63.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon ; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épicière, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saulnier, Vincent, épicière et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épicière, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.

AVIS ESSENTIEL POUR LA SANTÉ.

A cette époque de l'année se développent dans le corps humain une variété infinie de maladies cutanées, depuis une simple éruption herpétique jusqu'aux ulcères les plus invétérés, soit scorbutiques, soit dartreux, affections qui proviennent toutes de l'état morbifique des sucs de l'économie animale. Contre toutes ces maladies que l'on présume provenir de l'état impur du sang, humeur la plus essentielle à notre existence, l'*Extrait de Salsepareille composé*, en forme de pilules, du docteur SMITH, est reconnu par les professeurs de quelques-uns des plus célèbres collèges et universités de l'Europe, comme le remède le plus efficace qui ait jamais été découvert : c'est pourquoi plusieurs d'entre ces corps savans ont accordé à son auteur des brevets spéciaux, déclarant sa préparation de bois sudorifique la plus heureusement combinée et la plus efficace connue de nos jours et la seule qui contienne toutes les vertus médicinales de ces médicaments précieux.

L'*Extrait de Salsepareille* se vend en boîtes de 3 fr. et 10 fr. Le dépôt est à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (1021)

Les expériences concluantes, les approbations des savans, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON
Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.
Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux ; Simon, à Vaise, à la Guillotière, Blanc, à Fontaines, Champin, à Saint-Genis, Micol, à Saint-Laval ; Brian, à Saint-Symphorien ; Maritan, à Villefranche ; Forest-NERES et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Tarare ; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

GRAND - THÉÂTRE. — Jeudi 22 décembre 1836. — LA FAUSSE AGNÈS, comédie ; LE PRÉ-AUX-CLERCS, opéra — Six heures.
Vendredi 22 décembre 1836. — GUSTAVE III, opéra. — Six heures.

Bourse de Paris du 20 décembre 1836.

La hausse a fait des progrès. Le 3 p. 0/0, ouvert à 79 20, est monté jusqu'à 79 40 ; il a fermé à 79 55.
L'actif a baissé. On a fermé à 20 5/4. Le report est à 30. On a fait beaucoup d'efforts pour soutenir la hausse

Cinq pour cent	107 60	108	107 60	108
— fin courant.	107 95	108	107 95	108
Quatre pour cent	99 20			
Trois pour cent.	79	79 20	79	79 20
— fin courant.	79 20	79 40	79 20	79 55
Rentes de Naples	97 45	97 45	97 45	97 45
— fin courant	97 65	97 90	97 65	97 75
Actions de la Banque	2550			
Quatre Canaux	1207 50			
Caisse hypothécaire	785			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POUILLAILLIERE, 19.